

Etaient présents :

Monsieur Patrice VALENTIN (Président)	Monsieur Frédéric ESPINASSE
Madame Dany-Cécile CARTON	Monsieur Sacha HEWAK
Madame Annie COULON	Monsieur Michel JACOB
Madame Marité LECOUTURIER	Monsieur Daniel JACQUIER
Madame Jocelyne ROUSSEAU	Monsieur Cyril LAURENT
Madame Chantal RADET	Monsieur Bruno LEGRAND
Monsieur James AUTREAU	Monsieur Michel LIEGEOIS
Monsieur Jean-Paul BERNIER	Monsieur Jean-François QUINCHE
Monsieur Roland BOULARD	Monsieur François ROBIN
Monsieur Jean-Paul CACCIA	Monsieur Janick SIMONNET
Monsieur Michel DAUTEUIL	Monsieur Michel TELLIER
Monsieur Etienne DHUICQ	

Assistaient également :

Monsieur Claude POUZIER
Monsieur Benjamin de BODIN (CM Pays)
Madame Pauline CHEYERE (CM Pays)

Ordre du jour :

- Communications du Président
- Approbation du compte de gestion 2016
- Approbation du compte administratif 2016
- Affectation du résultat 2016
- Vote du budget primitif 2017
- Autorisations d'engagements/ crédits de paiements, autorisation de programme/crédits de paiement pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- Appel de participation OPAH 2017
- Cotisations 2017
- Commission d'appel d'offres
- Assurance des risques statutaires
- Convention cadre OPAH
- Marché de suivi-animation OPAH

Date de convocation : 01 février 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 15 février 2017

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

Le procès-verbal du conseil du 21 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité. Il est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

[DEL 2017-001]

Communications du Président :

Le Président indique qu'aucune décision rentrant dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées n'a été prise depuis le dernier Conseil syndical.

Approbation du compte de gestion 2016 :

Après avoir constaté l'identité des valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016. [DEL 2017-002]

Approbation du compte administratif 2016 :

Après que le Président se soit retiré, Cyril LAURENT (désigné Président de séance à l'unanimité) présente le détail du compte administratif, se soldant par les résultats suivants:

Section	Dépenses réelles/ inscrites BP	Recettes réelles/ inscrites BP	Résultat
Fonctionnement	38939.62 € / 75599 €	47 382.40 € / 75 599 €	8 442.78 €
Investissement	0 € / 0€	0 € / 0 €	0 €

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'arrêt des résultats aux valeurs indiquées ci-dessus.

[DEL 2017-003]

Patrice VALENTIN reprend la présidence de la séance.

Affectation du résultat 2016 :

Au regard du débat d'orientation budgétaire et du projet de budget qui en découle, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat en totalité au compte R 002 (Excédents de fonctionnement reportés) de la section de fonctionnement, soit la somme de **8 442.78 €**. [DEL 2017-004]

Vote du budget primitif 2017 :

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le budget proposé, voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Il se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	228 880.78 €	228 880.78 €
Investissement	364 500 €	364 500 €

[DEL 2017-005]

Vote des autorisations d'engagement/ crédits de paiement et autorisations de programme/ crédits de paiement pour l'OPAH

Dans le cadre de l'OPAH, le PETR va conclure un contrat de prestation de suivi-animation pour une durée de 36 mois, répartis sur 4 exercices budgétaires et sera porteur du Fonds Commun d'Intervention, créé à parité avec la Région Grand Est sur la même période. Aussi afin de répartir les dépenses sur les 4 exercices,

le Conseil syndical approuve à l'unanimité la création

- D'une autorisation d'engagement (AE) d'un montant de 330 000 € avec les crédits de paiement suivants :

	Total	2017	2018	2019	2020
CP	330 000 €	70 000 €	110 000 €	110 000 €	40 000 €

- D'une autorisation de programme (AP) d'un montant de 1 749 504 € (correspondant à une somme de 16€/habitant/an, pop 2016 soit 8€ pour le PETR et 8€ pour la Région) avec les crédits de paiement suivants :

	Total	2017	2018	2019	2020
CP	1 749 504 €	364 480 €	583 168 €	583 168 €	218 688 €
€/hab	48 €	10 €	16 €	16 €	6 €
dont part PETR	24 €	5 €	8 €	8 €	3 €

[DEL 2017-006]

Appel de participation OPAH 2017

Au regard des deux points précédents, le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'appel de participation auprès des EPCI membres au titre de l'OPAH pour l'année 2017 :

- 1 €/habitant (pop 2016) pour le suivi animation
- 5 €/habitant (pop 2016) pour le fonds commun

L'appel sera effectué dès signature de la convention avec l'ANAH et la Région. [DEL 2017-007]

Cotisations 2017

Consécutivement à l'approbation du budget 2017, le Conseil syndical, à l'unanimité, fixe la cotisation au PETR à 1.20 €/habitant sur la base de la population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Le montant global CLIC + Plateforme Initiative+ Pays est maintenu à 2€/habitant pour 2017. [DEL 2017-008]

Commission d'appels d'offres

Suite à la modification de la composition du Conseil syndical, le Conseil procède à une nouvelle désignation de la Commission d'Appel d'Offres. Sont élus à l'unanimité :

Comme membres titulaires :

- James AUTREAU
- Roland BOULARD
- Etienne DHUICQ
- Cyril LAURENT
- Jean-Louis LEROY

et comme suppléants :

- Gérard AMON
- Frédéric ESPINASSE
- Dany-Cécile CARTON
- Bruno LEGRAND
- François ROBIN

[DEL 2017-009]

Assurance des risques statutaires

Fort d'une expérience de plusieurs années, le Centre de Gestion organise une procédure de mise en concurrence pour la souscription, à compter du 1er janvier 2018, d'un contrat groupe d'assurance statutaire, garantissant les collectivités et établissements du département contre les risques financiers supportés dans le cadre de l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents.

Le PETR est une structure trop petite pour qu'il soit opportun de rester en auto-assurance. Ainsi, le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat de groupe qui sera négocié par le centre de gestion.

[DEL 2017-010]

Convention d'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat

Afin de pouvoir enclencher la dynamique de l'opération dans les meilleurs délais, le Conseil syndical, à l'unanimité, valide les projets de conventions présentés en comité de pilotage le 8 février 2017 et autorise le Président à signer les conventions sous réserve que les évolutions ultérieures ne touchent que la forme et non le fonds (objectifs quantitatifs, engagements financiers et programme d'actions complémentaires).

[DEL 2017-011]

Marché de suivi/animation OPAH

Afin d'enclencher la dynamique de l'OPAH, un avis d'appel à concurrence a été publié dans l'objectif du recrutement du prestataire chargé du suivi/animation de l'OPAH. La clôture de la consultation (Appel d'Offres Ouvert) est prévue au 7 mars 2017. La CAO examinera les offres à compter de cette date avec un objectif de démarrage au 1^{er} avril. Afin de ne pas freiner la démarche, le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché avec le prestataire proposé par la CAO, dans la limite de l'autorisation d'engagement votée précédemment.

[DEL 2017-012]

Aménagement du territoire

Le Président et l'équipe du Pays présentent l'état d'avancement des travaux actuellement menés. Les informations sont disponibles auprès des services du Pays. Les débats sont consignés au procès-verbal mais ces sujets n'ont pas fait l'objet de délibérations.

Patrice VALENTIN,
Président

